

TAIEX est financé par l'Union européenne

Durant une période d'élargissement de 50 ans, les États membres ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en garantissant la diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles.

Les Accords d'Association et l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage (IEPV) ont été développés dans le but d'approfondir les relations entre l'UE et les pays partenaires et de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous.

Le concept essentiel était d'aller au-delà des accords commerciaux et de coopération en construisant un véritable partenariat privilégié permettant de partager des valeurs et politiques communes, ainsi que le même acquis de l'UE.

TAIEX est l'un des instruments introduits dans le cadre de l'IEPV afin de renforcer les relations entre l'Union européenne et les pays partenaires. Mis en place avec l'appui de l'office de coopération EuropeAid, et financé par un budget centralisé annuel (à parité Est et Sud), l'instrument TAIEX est devenu opérationnel pour les pays partenaires en 2006.

Les coûts des opérations TAIEX sont pris en charge à 100% par l'Union européenne pour les pays bénéficiaires et les procédures sont simples à suivre. L'UGP, la Délégation de l'Union européenne et l'Unité TAIEX à Bruxelles fournissent des conseils et une assistance soutenue sur les contenus des opérations et sur les experts des États membres tout au long du cycle TAIEX.

La mise en place des opérations TAIEX est conduite par le demandeur tandis que la mise en œuvre logistique dépend de la responsabilité de l'Unité TAIEX.

 Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association



Pour plus d'informations

PCN TAIEX Algérie : M. Abdelaziz GUEND
abdelaziz.guend@p3a-algerie.org

Délégation de l'Union européenne en Algérie:
http://ec.europa.eu/delegations/algeria/index_fr.htm

Les sites Web TAIEX de l'Union européenne :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taieux_fr.htm
<http://taieux.ec.europa.eu/>

Les demandes TAIEX sont envoyées via votre
Point de Contact National TAIEX.

www.p3a-algerie.org



P3a



TAIEX

TAIEX en Algérie

Programme d'Appui à la mise en œuvre
de l'Accord d'Association Algérie - UE

Programme géré par le Ministère du Commerce
et financé par l'Union européenne



TAIEX est l'acronyme de "Technical Assistance and Information Exchange, instrument d'assistance technique et d'échange d'informations". Il a pour objectif de fournir aux nouveaux États membres (EM), aux pays en voie d'adhésion et aux administrations des Balkans occidentaux et des pays partenaires une assistance à court terme, s'inscrivant dans les Accords d'Association conformément à l'acquis de l'UE.

TAIEX a été créé en 1996 par la Commission européenne afin d'appuyer la mise en place plus rapide de l'acquis l'UE dans les pays candidats sur la base d'une transposition obligatoire. En 2006, une extension graduelle aux pays partenaires a été mise en œuvre (Directive 2006/62/CE) en vue de promouvoir le rapprochement avec l'acquis de l'UE sur la base d'un partage volontaire de normes communes.

Cette extension s'appuie sur un Point de contact national (PCN) TAIEX au sein de l'unité de gestion du programme (UGP) qui gère également les jumelages.

TAIEX assiste les pays partenaires dans le domaine du rapprochement, de l'application et du renforcement de la législation européenne. Le système fonctionne principalement à la demande et contribue à proposer une expertise sur mesure pour traiter les problèmes rapidement.

Les principales tâches de TAIEX

- D'offrir à court terme une assistance et des conseils sur le rapprochement entre la législation européenne et la législation nationale des pays bénéficiaires ainsi que sur l'administration, la mise en œuvre et l'exécution ultérieures de cette législation.
- De proposer aux partenaires et parties prenantes des pays bénéficiaires une assistance d'égal à égal, fournie par des experts publics des EM.
- De faire office de relais d'information en rassemblant les informations disponibles et en les rendant accessibles.
- De fournir des bases de données pour faciliter et suivre l'évolution du rapprochement des législations ainsi que pour identifier les besoins d'assistance technique ultérieurs, notamment au moyen des jumelages.

Bénéficiaires de TAIEX dans les pays partenaires de l'UE

Les bénéficiaires de l'assistance TAIEX sont ceux qui ont un rôle à jouer dans le rapprochement, la mise en œuvre et l'exécution de la législation de l'UE. Les principaux groupes cibles sont :

- l'administration publique ;
- les organismes publics ;
- les associations du secteur privé ayant une mission de service public ;
- les partenaires sociaux...

Objectifs de TAIEX dans les pays partenaires de l'EU

- Renforcer l'administration publique ;
- Réaliser les priorités des pays partenaires et de la Russie, comme convenu dans les programmes de mise en œuvre des Accords d'Association et les Programmes indicatifs nationaux ;
- Identifier des thématiques pour de prochains projets de jumelage ;
- Consolider les réseaux entre les pays partenaires, et les États membres.
- Rapprocher l'acquis de l'UE ;

TAIEX : 3 types d'assistance

Missions d'experts dans le pays bénéficiaire :

en vue de proposer des recommandations sur les projets législatifs et le fonctionnement du processus administratif, de donner des conseils sur les lois et leur mise en œuvre, d'expliquer l'acquis de l'UE, de présenter des exemples de bonnes pratiques (5 jours maximum).

Ateliers - Séminaires dans le pays bénéficiaire :

en vue de présenter et d'expliquer les questions relatives à l'acquis de l'UE à un large public (sélectionné par le pays bénéficiaire concerné) d'un même pays ou de plusieurs pays sur des thèmes d'intérêt commun (2 jours maximum).

Visites d'étude dans les États membres :

en vue de permettre 3 fonctionnaires au maximum d'un pays bénéficiaire de comprendre comment les États membres gèrent les questions pratiques relatives à la mise en œuvre et l'exécution de l'acquis de l'UE (5 jours maximum).

En plus, les services TAIEX à la Commission européenne organisent des séminaires multi-pays réunissant plusieurs bénéficiaires sur un même sujet.

Le rôle de TAIEX

est celui d'un facilitateur canalisant les demandes d'assistance et de coopération des administrations publiques des pays bénéficiaires vers les États membres afin qu'ils leur transmettent l'expertise nécessaire pour traiter des problèmes bien définis à court terme.

Les résultats attendus

- Une information et une mise à jour relatives à la législation et aux politiques de l'UE par les experts des EM ;
- Une meilleure compréhension de l'acquis et des règles et normes qui y sont associées ;
- Une intensification de la coopération en vue d'améliorer la convergence réglementaire et le rapprochement législatif pour satisfaire à des standards plus élevés ;
- Une dissémination des informations mises à jour par le biais des bases de données TAIEX et du site Internet.

TAIEX dans le cadre du P3A(1)

Le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie - UE (P3A) introduit l'instrument TAIEX dans la coopération administrative entre l'Algérie et l'Union européenne pour la première fois.

Le P3A(1) prévoit la réalisation de 30 opérations TAIEX sur l'ensemble du territoire algérien avant décembre 2011. L'UGP du P3A est chargée de sensibiliser l'administration algérienne en vue de participer et bénéficier des opérations TAIEX dans le cadre des dispositions de l'Accord d'Association.

L'UGP du P3A(1) organise des ateliers de réflexion et des séminaires pour aider à l'identification de nouvelles missions TAIEX et informe sur les missions qui se déroulent en Algérie via le site Web et à travers la Lettre d'information.

